

moins sérieux et qui a empêché un nombre considérable d'industriels de prendre part à l'Exposition.

La commission ne pouvait combattre ces difficultés qu'en offrant aux Exposants des conditions exceptionnellement favorables de transport et d'installation. Elle ouvrit également aux Exposants Canadiens un concours interprovincial dont les lauréats devaient recevoir des médailles d'or, d'argent, de bronze, sur recommandation d'un jury, composé de membres étrangers, afin d'assurer au concours toutes les conditions d'impartialité désirables.

Lorsque le projet de l'Exposition fut présenté au Parlement, dans le Sénat comme dans la Chambre des Communes, il n'y eut qu'une voix pour assurer au Canada, à Philadelphie, une exposition de nos produits minéraux, manufacturés et agricoles, digne du pays. On vota à l'unanimité une somme qui a été largement suffisante pour répondre aux vœux patriotiques du Parlement, et placer le Canada sur un pied d'égalité avec les nations les plus progressives du monde civilisé.

Déjà dans les Expositions précédentes, nos collections minérales et géologiques avaient justement mérité les plus hautes distinctions. Avec l'extension de territoire, donnée au Canada par l'annexion de cinq provinces, dont quelques unes sont spécialement riches en ressources minières, il devenait de la plus grande importance de maintenir ces hautes distinctions, en face des richesses minérales non moins précieuses des États-Unis.

Dans ce but, M. R. C. Selwyn, de la Commission Géologique du Canada, fut prié de préparer la collection minérale et géologique la plus complète possible, et reçut en même temps un crédit suffisant pour faire face aux dépenses nécessaires. Comme cette collection devait venir en partie des territoires de l'Ouest et de la Colombie Britannique, Mr. Selwyn fut également prié de se procurer en même temps les collections agricoles, botaniques et forestières de ces régions éloignées. Mr. Selwyn et son personnel s'acquittèrent avec zèle de la mission qui leur était confiée.

Les commissaires consacrèrent des sommes spéciales, destinées aux collections des Provinces de Manitoba et de la Colombie Britannique, qui furent mises à la disposition des commissions consultatives locales, dont les budgets n'étaient pas en rapport avec l'étendue et l'importance relative de ces vastes territoires.

Immédiatement après la création de la Commission, appli-